

# Les élus du conseil municipal adoptent un plan de sobriété

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegue a tenu une réunion exceptionnelle, du fait du contexte des coûts énergétiques en forte hausse. Le maire, Frédéric Nourrigeon, a indiqué que le Sieds annonce une nouvelle augmentation de l'électricité de l'ordre de + 180 % en 2023, en plus de celle de 2022, à quoi s'ajoutent la hausse du prix du fioul et les économies demandées aux collectivités. Or, la commune ne dispose que de faibles marges financières et ne peut raisonnablement recourir à l'emprunt avant 2027.

Un plan communal de sobriété énergétique est adopté concernant les usages des bâtiments publics, leur chauffage - 19 °C lors de leur occupation - les sanitaires, l'école (pas d'aération ou d'appareil en veille), et l'éclairage public.

De nouveaux horaires de l'éclairage public sont adoptés en tenant compte des enfants

qui se rendent aux arrêts de bus le matin alors qu'il fait encore nuit : de 6 h 30 jusqu'au lever du soleil du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril, du coucher du soleil jusqu'à 21 h du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril dans toute la commune (hors secteur lié à la place de la Mairie), du coucher du soleil jusqu'à 22 h du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril pour le secteur lié à la place de la Mairie, coupure estivale du 1<sup>er</sup> mai au 31 août de chaque année.

**PLUi-D.** Les élus ont vérifié le Plan local d'urbanisme intercommunal. Des réunions publiques seront organisées avant l'enquête publique de début 2023 : mercredi 7 décembre à 18 h salle des fêtes de Beauvoir-sur-Niort, mercredi 7 décembre à 20 h 30 salle des fêtes de Mauzé-sur-le-Mignon, jeudi 8 décembre à 18 h 30 salle de la Baratte à Échiré, jeudi 15 décembre à 20 h à l'hôtel de ville à Niort (salon d'honneur).